

Le 24 juin 2016



Les Marches du Velay

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 8 juin 2016

Le mercredi 8 juin 2016, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 1er juin 2016 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL
Madame Jeanine GESSEN
Monsieur Jean-Pierre MONCHER
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur Eric PETIT avec un pouvoir de Monsieur François BERGER, excusé
Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON
Monsieur Jean-Paul LYONNET
Mme Béatrice LAURENT-BARDON avec un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON, excusé
Madame Christelle MICHEL-DELEAGE
Monsieur Florian CHAUPUIS
Madame Françoise DUMOND avec un pouvoir de Monsieur Mathieu FREYSSENET, excusé
Madame Christine PETIOT
Madame Annie VEROT-MANGIARACINA avec un pouvoir de Monsieur Robert VALOUR, excusé

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET avec un pouvoir de Madame Valérie GIRAUD, excusée
Madame Ghislaine BERGER
Monsieur Yves BRAYE
Monsieur Antoine GERPHAGNON
Madame Isabelle GAMEIRO
Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD
Madame Maryvonne MASSARDIER
Monsieur Patrice MOUNIER
Madame Laure VALENTIN

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET
Madame Karen JAY
Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur François BERGER, Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON, Monsieur Mathieu FREYSSENET, Monsieur Robert VALOUR, Madame Valérie GIRAUD

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques
Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Monsieur Simonnet, Président, soumet le compte rendu de la séance du 5 avril 2016 à l'approbation du Conseil.

En l'absence d'observations, ce compte rendu est approuvé.

M. Marc PREBET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 – SDCI – Avis sur l'arrêté du Préfet

Louis Simonnet, Président, rappelle les mesures issues de la Loi Notre qui préconisent le rapprochement de collectivités territoriales soit par la fusion de communautés de communes, soit par la création de communes nouvelles ou autres.

Il rappelle également les différentes étapes de rapprochement des Communautés de Communes des Marches du Velay et de Rochebaron à Chalencon dont le principe avait été accepté par délibération en date du 8 décembre 2015.

M. Le Préfet a soumis pour avis le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui concerne notamment la fusion des Communautés de Communes de Rochebaron à Chalencon et des Marches du Velay.

Les deux Communautés de Communes travaillent ensemble pour préparer cette fusion : statuts, nom de la nouvelle Communauté de Communes, organisation....

La nouvelle Communauté de Communes sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2017.

Un document listant les compétences, les propositions de statuts a été transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

Annie Mangiaracina prend la parole pour regretter qu'il n'y ait pas eu de rapprochement avec la Communauté de Communes Loire-Semène et indique que pour cette raison, Robert Valour et elle-même ont choisi de s'abstenir.

Louis Simonnet précise que le fonctionnement de cette Communauté de Communes est très différent de celui des Marches du Velay. Par exemple, les activités petite enfance, enfance, loisirs sont gérés en direct alors que, pour les Marches du Velay, ces services sont délégués.

Cela aurait obligé à des modifications très importantes pour unifier les modes de fonctionnement.

Les élus communautaires, à la majorité (2 abstentions : Robert Valour et Annie Mangiaracina), approuvent la proposition d'arrêté préfectoral prescrivant la fusion des Communautés des Marches du Velay et de Rochabaron à Chalencon.

2 – Participation au crématorium de Saint Etienne Métropole : Modification des statuts de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay »

Le Président rappelle que par délibération du 1^{er} décembre 2015, la Communauté de Communes a approuvé le principe d'un partenariat avec Saint Etienne Métropole pour la création et la gestion d'un crématorium par une société publique locale. La participation financière des Marches du Velay serait de 100 000 € sous forme d'apport en capital à la SPL à constituer.

Les Communes et les Communautés de Communes environnant Saint-Etienne ont été sollicitées.

Pour donner suite à cette participation, il y a lieu de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la modification des statuts de la Communauté de Communes les Marches du Velay pour intégrer cette compétence.

3 – Temps Animation Péri-scolaire : Reversement Fonds d'amorçage – Avenant à la convention avec les communes

Dominique Freyssenet, Vice-Président délégué, rappelle que dans le cadre de la mise en place de la gestion des rythmes scolaires par la Communauté de Communes Les Marches du Velay qui finance les animations, les communes reversent à la Communauté de Communes l'aide qu'elles perçoivent de l'Etat pour cette dépense.

Cette aide est de 50 €/élève.

Pour information, le coût prévisionnel pour l'année scolaire prochaine est d'un total de 220 000 €.

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent l'avenant à conclure avec les communes de la Communauté (sauf St Pal de Mons) pour le reversement de ce fonds au titre de l'année scolaire 2015-2016 pour les 1 450 élèves des écoles publiques des 5 communes concernées.

4 – Participation financière des accueils de loisirs – Changement du mode de facturation – Fixation des tarifs

Dominique Freyssenet, vice-président délégué, rappelle qu'à chaque vacance, le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes organise des inter-centres. Ces animations réunissent les enfants de 3 à 17 ans de chaque accueil de loisirs associatif des communes en proposant des activités qu'ils partagent.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2016, une association intercommunale (Equilibre) réglait les prestations et refacturait à chaque accueil de loisirs un montant proratisé en fonction du nombre de participants.

Cette association n'existant plus, il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les dépenses liées à ces organisation et refacture au prorata du nombre d'enfants le montant de chaque participation.

2 inter centres seront organisés : Slam'va où la participation financière est fixée à 5€/participant et Star Aventure où la participation financière est fixée à 100 € par participant.

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent cette tarification.

5 – Modification Attribution de Compensation Commune de Monistrol

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la modification du montant de l'attribution de compensation de Monistrol pour les années 2016 à 2024 pour un montant de 1 578 133.80 €.

C'est par suite d'une erreur de saisie que ce montant, suite à une délibération du 7 juillet 2015, avait été inscrit pour un montant de 1 518 133.80 €.

6 – DM n° 1 – Budget Général

A l'unanimité, les élus communautaires se prononcent favorablement sur la décision modificative n° 1 du budget général qui consiste à approuver le stock du budget la Borie constaté à la fin de l'exercice 2015, aujourd'hui liquidé.

7 – Contrat Auvergne + - Confirmation des plans de financement

Le conseil Communautaire a approuvé le 12 mai 2015 la liste des projets inscrits dans le Contrat Auvergne plus.

A la demande du Conseil Régional, les montants des projets « Pont Radio Camping de Vaubarlet » et « E-éducation » doivent préciser les aides demandées.

A l'unanimité, les élus communautaires valident les plans de financement définitifs des projets « Pont Radio Camping de Vaubarlet » pour un montant de 8 754 € dont une aide sollicitée auprès du FRADDT de 1 365 € et « E-éducation » pour un montant de 149 899 € dont une aide du FRADDT sollicitée de 30 000 € et une aide FEDER sollicitée de 59 959 €.

8 – Perte de créances Initiative Création

Depuis décembre 2006, la Communauté de Communes adhère à l'association Initiative Création Haute-Loire en vue d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises en leur accordant des prêts d'honneur sans intérêts.

Sur l'exercice 2016, des sommes non recouvrées s'expliquant essentiellement par la cessation d'activité d'entreprises représentent un montant 2 614.51 €.

(Entreprise R. Blond suite à un prêt de 15 000 € -dont 7 500 € de la CCMV- avec une perte de 1 328.12 €)

(Entreprise Caldeira suite à un prêt de 6 500 € -dont 3 250 € de la CCMV- avec une perte de 1 266.49 €)

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent ce montant de 2 614.51 € irrécouvrable.

9 – Modification du tableau des effectifs

Afin de pourvoir au remplacement des 2 directeurs des communautés de Communautés fusionnées qui cessent leurs fonctions prochainement, un poste de directeur adjoint a été créé à la Communauté de Communes des Marches du Velay.

Pour des raisons d'incompatibilité avec le statut de la fonction publique territoriale, la personne recrutée ne peut l'être sur le grade qu'il détient actuellement.

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la création du grade d'ingénieur principal et la modification du tableau des effectifs en conséquence puisque ce grade contient des missions de responsabilités équivalentes à celles de directeur.

La séance est levée à 19 H 30.

Le Président,


Louis SIMONNET

Le Secrétaire,


Marc PREBET